



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2014 sous le numéro de dépôt 9216

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA
VILLE DE MARSEILLE ARRONDISSEMENT
DUDIT CHEF LIEU DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

3216 23 JUIN 2014

GREFFE TRIB.COM.MARS
N00552 LE 20.06.2014

LA PROVENCE

Société Anonyme au Capital de 5.107.242. euros

Siège social : 248 Avenue Roger Salengro 13015 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 056 806 813

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Le soussigné, Marc AUBURTIN

Agissant en sa qualité de Président Directeur Général de la société LA PROVENCE, société anonyme au capital de 5.107.242. euros, dont le siège social est 248 avenue Roger Salengro 13015 Marseille, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 056 806 813

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Monsieur le Président,

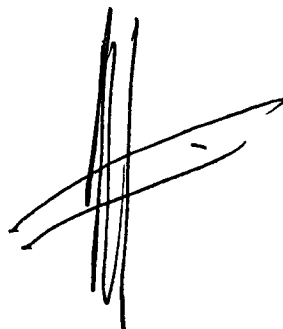
L'assemblée générale des actionnaires de La Provence SA doit se tenir le 25 juin à Marseille. L'approbation des comptes de l'exercice 2013 dépend d'une augmentation de Capital des actionnaires dont le premier volet a été réalisé en janvier 2014. Le deuxième volet devait se mettre en place avant le 30 juin 2014. Cette deuxième partie de l'augmentation de capital n'a pas pu se réaliser à la présente date.

Aussi, il convient, pour des raisons de sécurité et du respect du calendrier juridique de cette dernière opération, de demander au Tribunal de commerce l'autorisation du report de cette assemblée générale à réaliser avant le 31 octobre 2014.

En espérant votre accord, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Fait à Marseille, le 19 Juin 2014

Marc AUBURTIN
Président Directeur Général



ORDONNANCE

NOUS, Georges RICHELME, Président du Tribunal de Commerce de Marseille,
assisté du Greffier,

VU la requête qui précède présentée par Monsieur Marc AUBURTIN, Président
Directeur Général de la Société LA PROVENCE, dont le siège social est 248, avenue Roger
Salengro 13015 MARSEILLE, et les causes y énoncées,

VU l'article L.225-100 du Code de commerce,

VU l'article R.225-64 du Code de commerce

AUTORISONS la Société LA PROVENCE

à proroger jusqu'au **31 octobre 2014**, la date limite de tenue de son Assemblée Générale
Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

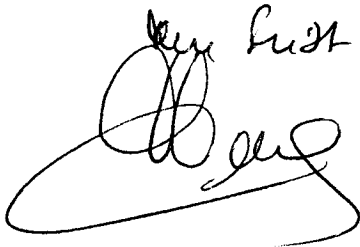
LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

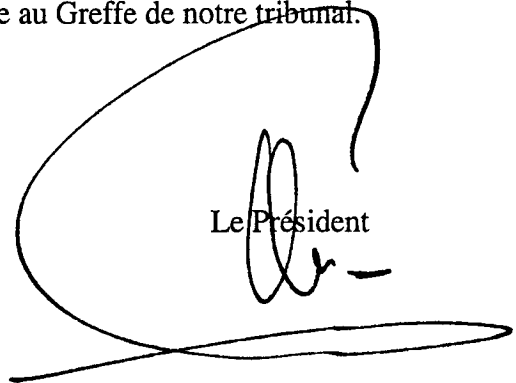
ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal.

Fait à Marseille, le 19 juin 2014

Le Commis Greffier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Richelme', written over a large, loopy circular flourish.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Auburtin', written over a large, loopy circular flourish.